

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 Décembre 2007

L'an DEUX MILLE SEPT, le 17 Décembre, à 9 heures le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de LONGEAU, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

Date de convocation :
08 Décembre 2007

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 23
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	4	8
Représentés	1	2

Etaient présents :

MM. les Conseillers Généraux : F. ARNOUD, G. DURANTET (pouvoir de B. GENDROT), Ch. GUENE, J.M. VOILLEMEN (pouvoir de J.-P. MARECHAL);

MM. et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes :

Ch. BANFI, J.P. BREDELET, P. DZIEGIEL, M. GALLISSOT, G. JANNAUD (pouvoir de J.-M. RABIET), J.P. MONGIN, A. ROL, N. VALENTI ;

Membres à titre consultatif : R. ESMARD (O.N.F.) ;

Etaient représentés et excusés :

MM. les Conseillers Généraux : B. GENDROT (pouvoir à G. DURANTET);

MM et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes : J.P.MARECHAL (pouvoir à J.M. VOILLEMEN), J.M. RABIET (pouvoir à G. JANNAUD);

Membres à titre consultatif : J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES);

Etaient excusés : J.M. FEVRE (C.D.T.T. Haute-Marne) , J.P. FISCHER (Trésorier de LANGRES), Ph. HARANG (Sous-Préfet de LANGRES), D. JANNAUD ;

Assistaient à la réunion : G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L.), Ph. GILLOT (O.T.SI. LANGRES).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 9 heures;
Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour;

Délibération 2007-058 Objet : Approbation du compte-rendu

Après avoir pris connaissance du compte-rendu et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 novembre 2007.

BUDGET

Délibération 2007-059 Objet : Décisions budgétaires modificatives 2007

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :
-vote les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES

2007

Budget principal DM 3

Fonctionnement

Art		Dépenses	Recettes
D 022	Dépense imprévue de fonctionnement	3 670	
D 6574	Subvention fonctionnement aux associations	14 730	
R 7362	Taxe de séjour		18 400,00
Total		18 400,00	18 400,00
Résultat			-

Investissement

Art	Opération	Dépenses	Recettes
D 020	Dépenses imprévues	- 4 000,00	
D 2318	101 Autres Immobilisations / Port de Cusey	4 000,00	
Total		-	-
Résultat			-

Délibération 2007-060 Objet : Subvention OTSI 2007

Vu :

- la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Langres en date du 2 avril 2002,
- l'avenant n°1 à cette convention en date du 18 février 2004,

Considérant :

- les recettes de la taxe de séjour pour l'année 2007,
- la demande de financement 2007 de l'O.T.S.I. et la première attribution votée lors du Budget Primitif,
- le plan de financement de la plateforme de services dans le cadre du label "Pôle d'Excellence Rurale"

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- décide d'attribuer un complément de subvention à l'O.T.S.I. pour l'année 2007 d'un montant de 14 730 € :
 - fonctionnement général : 12 000 €
 - plate-forme "qualité" : 2 730 €
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de cette opération.

Délibération 2007-061 Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2008

- Ayant entendu le rapport d'orientations budgétaires 2008,

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- émet un avis favorable à la préparation d'un budget primitif sur les bases des orientations proposées et des décisions prises par le Conseil Général concernant l'attribution des crédits 2008.

Le Président du Syndicat fait le point sur les crédits de paiement votés par le Conseil Général. Pour l'année 2008, ceux-ci s'élèvent à 600 000 € en investissement.

PROJETS EN COURS

Monsieur Reynald Esmard, représentant de l'Office National des Forêts remplacera dorénavant Monsieur Michel Alzingre au sein du Comité Syndical.

Délibération n°2007-062 Objet : Sources de la Marne : attribution du marché lot n°4

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le code des Marchés Publics 2006,
- la délibération n°2005-009 en date du 04 Mars 2005, ayant délégué à Monsieur le Président un certain nombre de ses attributions pour la durée du mandat,
- la délibération n°2007-015 du 16 février 2007 approuvant le DCE et autorisant le Président à lancer la consultation pour les travaux des Sources de la Marne et à signer les marchés,
- la décision du Président n°2007-001,

Considérant :

- que la consultation relative au lot n°4 a été déclarée infructueuse (aucune offre reçue),
- la modification du DCE suite aux modifications demandées lors de l'attribution de l'autorisation de travaux,
- qu'une consultation en procédure adaptée a été relancée pour le lot infructueux,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- décide d'attribuer le marché relatif au lot n°4 " fourniture et pose d'équipement / réfection d'un abris en bois" à l'entreprise SARL Magnier & Fils, 52200 Jorquenay, pour un montant de 20 484,33 € HT,
- autorise le Président à signer le marché et toutes pièces relatives à l'exécution de ce marché,
- décide que toutes dépenses afférentes à cette opération seront imputées au programme n°102 " Sources de la Marne".

Le Président fait état des difficultés rencontrées par le Syndicat pour trouver des entreprises lors de consultations pour de petits marchés de travaux. Les marchés sont de plus en plus souvent déclarés infructueux.

Délibération n°2007-063 Objet : Travaux Camping Liez : Contentieux Lirelec

Vu :

- le marché en date du 15 mai 2002 passé avec l'entreprise LIRELEC relatif à la réalisation du lot n°2 de s travaux de réhabilitation du camping de la Liez,
- la délibération n°2004-078 du 20 décembre 2004,

Considérant :

- les diverses négociations engagées entre le Syndicat et l'entreprise LIRELEC,
- le projet de protocole d'accord rédigé par Maître Chaton, avocat, et approuvé par l'entreprise LIRELEC,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve les termes du protocole d'accord,
- autorise le Président à signer celui-ci et toutes pièces utiles à la bonne exécution de ce protocole.

TABLEAU DU PERSONNEL

Délibération 2007-064 Objet : tableau du personnel : ouverture de poste

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2008,
- autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'ouverture dudit poste.

POLE VINGEANNE

Délibération n°2007-065 Objet : Extension restaurant Vingeanne

Vu :

- la délibération n°2006-061 sur le projet d'extension du restaurant du pôle d'hébergement de la Vingeanne,
- la délibération n°2007-039 approuvant le DCE et autorisant le Président à lancer une consultation en marché de travaux,
- la délibération n°2007-057 relatif à l'allotissement du marché,

Considérant :

- la consultation passée pour le lot "gros œuvre" dudit marché,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- décide d'attribuer le marché pour le lot "gros œuvre" à l'entreprise SARL Magnier & Fils, 52200 Jorquenay, pour un montant de 8 452 € HT,
- autorise le Président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci,
- décide que les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur l'opération n°003 "extension pôle Vingeanne" du budget annexe "Services délégués".

Délibération n°2007-066 Objet : travaux de confortation 2008 du Chemin du Tour du Lac de la Liez

Vu :

- le code des marchés publics 2006,

Considérant :

- la nécessité de lancer les travaux de confortation de la rive nord du Tour du Lac de la Liez pour l'année 2008,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle que le maître d'ouvrage envisage d'affecter à la réalisation du marché (à l'exclusion de la rémunération du maître d'œuvre) pour un montant de 175 000 € HT,
- autorise le président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics,
- autorise le président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération budgétaire n°117 "Liez Tour Lac : tranche 2008".

QUESTION DIVERSES

Monsieur VALENTI, Maire de Peigney fait un point sur l'enfouissement des lignes au Lac de la Liez suite à un article paru dans le Journal de la Haute-Marne. Il fait part des demandes des riverains et des solutions à envisager afin de régler le problème dans les années à venir.

Monsieur BREDELET attire l'attention du Comité Syndical sur le parcours de la Via Francigena, qui traverse le Pays de Langres et l'aire du Syndicat Mixte. Il demande au Syndicat ce qui est prévu pour accueillir les pèlerins traversant le Pays de Langres. Un point sur cet axe de randonnée sera fait lors du prochain Comité Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30;

Langres, le
Le Président
Jean-Marie VOILLEMIN